



A la  
Délégation suisse du Conseil  
Rhénan  
Christian von Wartburg  
Grand Conseil de Bâle-Ville  
Président du Conseil Rhénan  
Services parlementaires du  
canton de Bâle-Ville  
Hôtel de ville  
Marktplatz 9  
CH-4001 Bâle

Liestal, le 13 novembre 2023

## **Résolutions du Conseil Rhénan du 23 juin 2023 : prise de position de la Conférence des Gouvernements de la Suisse du Nord-Ouest**

Monsieur,

Par courrier du 14 août 2023, la Délégation suisse du Conseil Rhénan a porté à la connaissance de la Conférence des Gouvernements de la Suisse du Nord-Ouest (CGNO) les résolutions adoptées par le Conseil Rhénan lors de sa séance plénière du 23 juin 2023. J'ai le plaisir de vous transmettre par la présente la position commune des cantons de la Suisse du Nord-Ouest au sujet des résolutions susmentionnées.

### **Résolution « Développer la filière hydrogène dans le Rhin supérieur »**

Selon la CGNO, l'hydrogène a non seulement un rôle important à jouer dans la décarbonisation des transports, mais il possède également un potentiel intéressant pour le stockage saisonnier de l'électricité et, par conséquent, pour la sécurité de l'approvisionnement. À l'heure actuelle, l'Office fédéral de l'énergie élabore une stratégie qui vise à définir les grandes lignes du rôle de l'hydrogène et des mesures nécessaires en la matière en Suisse. Du point de vue de la CGNO, il est opportun de clarifier quelles sont les mesures transfrontalières appropriées pour la Suisse du Nord-Ouest et le Rhin supérieur, sur la base de la stratégie nationale sur l'hydrogène. La CGNO estime que l'initiative Trinationale Hydrogène 3H<sub>2</sub> représente une plateforme adéquate pour l'échange et le travail en réseau en matière d'économie durable de l'hydrogène dans la région trinationale.

### **Résolution « Aborder la gestion durable des déchets du BTP de manière transfrontalière »**

En 2021, la CGNO a adopté la charte du climat. En signant cette charte, les cantons de la Suisse du Nord-Ouest se sont engagés à atteindre des objectifs contraignants pour lutter contre le changement climatique et à assumer leur rôle de modèle dans le domaine de la construction durable. Outre cette charte, les principes directeurs dans le domaine de la « Construction durable – réduction des émissions directes et indirectes de gaz à effet de serre durant la construction et l'exploitation et fermeture du cycle des matériaux de construction » ont aussi été adoptés en 2023. Par conséquent, la CGNO s'est engagée à promouvoir la stratégie des 3 R : réduire (*reduce*), réutiliser (*reuse*) et recycler (*recycling*). Le prolongement de la durée de vie des bâtiments, des installations et des ouvrages d'infrastructures, mais aussi la réutilisation en circuit fermé des matériaux de construction entraînent une réduction des déchets et des gaz à effet de serre. Par ailleurs, une bonne concertation et une coordination efficace entre les cantons sur le plan de gestion des déchets sont également recherchées. Le potentiel d'une gestion des déchets transfrontalière – pas seulement pour les matériaux de construction – comme proposée par le Conseil Rhénan, mériterait d'être examinée.

### **Résolution « Gestion économe de la ressource foncière dans le Rhin supérieur »**

Conformément à la charte du climat, la CGNO s'engage pour un développement économe des zones urbanisées et pour une qualité de vie élevée. La CGNO renvoie également au « Projet de territoire du Rhin supérieur » de la Conférence du Rhin supérieur, dans lequel le cadre d'orientation actuel devra être développé et les principes directeurs relatifs au développement de l'espace du Rhin supérieur définis d'ici à 2025. Il s'agit de créer une image territoriale cohérente et synthétisant l'espace du Rhin supérieur. La CGNO considère également le Projet de territoire Suisse comme un outil important, qui a permis à la Confédération, aux cantons, aux villes et aux communes de s'accorder sur un objectif général : la garantie du volume et la qualité des ressources naturelles.

### **Résolution « Soutien du manifeste de villes du Rhin supérieur pour le renforcement du transport ferroviaire transfrontalier »**

La Conférence des Gouvernements de la Suisse du Nord-Ouest renvoie à sa réponse aux résolutions du Conseil Rhénan du 7 juin 2019 et du 5 décembre 2022 sur l'aménagement

de liaisons de transports transfrontalières. Elle prend acte du manifeste de villes germanophones et francophones du Rhin supérieur pour le transport ferroviaire et salue la proposition du Conseil Rhénan de prendre en compte le RER trinational de Bâle et les aménagements d'infrastructure du nœud ferroviaire de Bâle.

**Résolution « Pour un approvisionnement énergétique durable »**

La CGNO prend acte de la proposition du Conseil Rhénan de diminuer la consommation énergétique et la dépendance aux énergies fossiles. Elle renvoie à la stratégie 2030 de la Région Métropolitaine Trinationale du Rhin supérieur, dans laquelle le Conseil Rhénan et la Conférence du Rhin supérieur ont convenu de l'actualisation et de la mise en œuvre de la stratégie commune pour le climat. Selon la CGNO, les projets INTERREG dans le domaine de l'énergie et le réseau TRION-climate e.V. constituent une base solide pour des solutions innovantes et orientées vers l'avenir et permettent de donner l'élan correspondant.

**Résolution « Réduire le risque de pollution des eaux souterraines du fossé rhénan en appliquant le principe de précaution »**

La CGNO prend acte de la résolution du Conseil Rhénan sur la pollution des eaux souterraines et sur le site de stockage de déchets dangereux de « StocaMine » à Wittelsheim.

Merci d'avoir pris note de ces informations.

Avec nos salutations les meilleures

La Conférence des Gouvernements de la Suisse du Nord-Ouest



Jacques Gerber  
Président du Gouvernement jurassien  
Président de la Conférence



Julia Stühlinger  
Secrétaire de la Conférence